

ACTO Spirales bois compressé citronnelle

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Emission : 16/10/2017 ; Révision n°3 : 27/03/2023 ; Version n°4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : ACTO Spirales bois compressé citronnelle.

UFI : 5M10-C0A4-S00Q-RM6P.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation conseillée : Spirales parfumées à la citronnelle pour une utilisation en extérieur.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

Type d'utilisateurs : Grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOJAM

2, Mail des Cerclades – CS 20808 Cergy – 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 34 02 46 60 – Fax : 01 30 37 15 90

E-mail : contact@sojam.fr

E-mail rédacteur de la FDS : s.laboratoire@sojam.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORPHILA (INRS) : 01 45 42 59 59

Site internet : www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :

EUH208 Contient du citronellal, géraniol et citronellol. Peut produire une réaction allergique.

2.2. Eléments d'étiquetage :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :

Pictogramme de danger : /.

Mention d'avertissement : /.

Mention de danger :

EUH208 Contient du citronellal, géraniol et citronellol. Peut produire une réaction allergique.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P260 Ne pas respirer les fumées.

P501 Éliminer le produit comme un déchet ménager.

2.3. Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de SVHC $\geq 0,1$ % publiées par l'ECHA selon l'article 57 du Règlement (CE) n°1907/2006 :

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances : N/A.

3.2. Mélanges :

Substances	% (m/m)	Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008
N° CE : 203-376-6 N° CAS : 106-23-0 <i>Citronellal</i>	x < 0,1025	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
N° CE : 203-377-1 N° CAS : 106-24-1 N° INDEX : 603-241-00-5 <i>Géraniol</i>	x < 0,0625	GHS07 Wng Skin Sens. 1, H317
N° CE : 203-375-0 N° CAS : 106-22-9 <i>Citronellol</i>	x < 0,0325	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317

Informations complémentaires : Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion accidentelle : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Fournir de l'air frais.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Se référer à la rubrique 2.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, sable.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers :

Équipements de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faire preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les secouristes : Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (se référer à la rubrique 8). Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Traiter le matériau recueilli conformément à la rubrique 13.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Se référer aux rubriques 7, 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Spirales parfumées à la citronnelle pour une utilisation en extérieur.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle : N/A.

8.2. Contrôles de l'exposition :

Mesures d'ordre technique appropriées : Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Protection des yeux/du visage : Porter un équipement de protection oculaire.

Protection de la peau : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Porter une blouse de laboratoire.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection respiratoire : Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée. Porter une protection respiratoire. La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé. Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant. Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un

numéro de contrôle à quatre chiffres.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect : Solide.

Couleur : Marron.

Odeur : Citronnelle.

9.2. Autres informations : Pas de données disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité : Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter : Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles : Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 :

Toxicité aiguë orale : Le produit n'est pas classé (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

Toxicité aiguë cutanée : Le produit n'est pas classé (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

Toxicité aiguë inhalation : Le produit n'est pas classé (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

Corrosion/irritation cutanée : Le produit n'est pas classé (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Le produit n'est pas classé (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

Sensibilisation cutanée/respiratoire : Le produit n'est pas classé (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

Mutagénicité : Le produit n'est pas classé (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

Cancérogénicité : Le produit n'est pas classé (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

Reprotoxicité : Le produit n'est pas classé (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Le produit n'est pas classé (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Le produit n'est pas classé (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

11.2. Informations sur les autres dangers : Aucune donnée disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (données sur le mélange / les substances : pas de données disponibles).

12.2. Persistance et dégradabilité : Données non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Données non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol : Données non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Données non disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien : Données non disponibles.

12.7. Autres effets néfastes : Données non disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Déchets/produits non utilisés :

Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, conformément à la législation nationale, régionale ou locale d'élimination de ces déchets.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification : N/A.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : N/A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N/A.

14.4. Groupe d'emballage : N/A.

14.5. Dangers pour l'environnement : N/A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : N/A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : N/A.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

Nomenclature ICPE : /.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur de cette fiche de données sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.

Références bibliographiques et sources de données : FDS des principaux constituants.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation nationale, régionale et locale.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Acronymes et abréviations :

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

N/A : Non applicable.

ONU : Organisation des Nations Unies.

REACH : *Registration, evaluation, authorization and restriction of chemicals.*

SVHC : *Substance of very high concern.*

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.